

# LE PLAN DE RELANCE EUROPÉEN **REACT-EU**

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, le plan de relance européen a doté les Régions d'une nouvelle enveloppe appelée "REACT-EU", en complément des crédits octroyés à l'État dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience (FRR) – 40 milliards à l'échelon national.

Pour la Bretagne, cela représente 92,8 M € intégrés dans le programme FEDER/ FSE 2014-2020 pour soutenir les projets contribuant à la relance et à la résilience du territoire dans certains domaines, dont :

## **INNOVATION ET RELANCE ÉCONOMIQUE : 9 M €**

> Soutenir l'innovation face aux impacts économiques de la crise et en faveur de la relance économique

## **TRANSITION VERTE : 61,8 M €**

> Soutenir les projets contribuant à la transition verte (rénovation énergétique du bâti, mobilités durables, développement des énergies renouvelables, reconversion des friches et réhabilitation des zones dégradées)

La Bretagne dispose également d'une enveloppe de 9,23 M € de FSE destinée à des opérations articulées à la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté.

## **TRANSITION NUMÉRIQUE : 18 M €**

> Soutenir les projets contribuant à la transition numérique (usages et services numériques, équipements et infrastructures)

**En complément des fonds européens, d'autres financements sont possibles.**

### **LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE / Interreg**

Pour la période 2021-2027, la Bretagne est concernée par 4 programmes de coopération territoriale européenne :

- Le programme Espace Atlantique
- Le programme Europe du Nord Ouest
- Le programme Espace Mer du Nord
- Le programme Interreg Europe

### **LES PROGRAMMES SECTORIELS**

Les programmes sectoriels sont gérés directement par la Commission européenne.

- Horizon Europe
- Europe Créative
- Erasmus +
- Citoyens Égalité Droits et valeurs (CERV)
- LIFE

...

**europe.bzh**

Le site des financements européens  
et de la citoyenneté européenne  
en Bretagne

CONTACT : [europe@bretagne.bzh](mailto:europe@bretagne.bzh)



RÉGION BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)



PRÉFET DE LA RÉGION  
BRETAGNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité  
PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE  
3 avenue de la Préfecture – 35 026 Rennes cedex 9  
Tél. : 0 821 80 30 35 | [www.bretagne.pref.gouv.fr](http://www.bretagne.pref.gouv.fr)

COFINANCÉ PAR  
UNION EUROPÉENNE



L'Europe s'engage  
en Bretagne

# LES FONDS EUROPÉENS EN BRETAGNE

Jun 2022

Publication cofinancée par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER).  
Impression par Xxxxxxx



# PLUS D'1 MILLIARD DE FONDS EUROPÉENS POUR LES PROJETS EN BRETAGNE

L'Union européenne accompagne le développement des territoires grâce aux fonds européens. Les enveloppes allouées à la Bretagne sont gérées majoritairement par la Région, en partenariat avec l'État. Chaque année, ils permettent aux Bretonnes et Bretons de réaliser leurs projets. Innovation, pêche, environnement, numérique, aides aux entreprises, agriculture, emploi, projets sociaux... Près de 40 000 projets ont été soutenus depuis 2014 sur de nombreuses thématiques.

**Pour la période 2021-2027, la Bretagne a de nouveau accès aux 4 fonds européens intervenant traditionnellement sur notre territoire.**

## FEDER

**PÉRIODE :** 2021-2027  
**AUTORITÉ DE GESTION :**  
Région Bretagne  
**321 M €**

## FSE+

**PÉRIODE :** 2021-2027  
**AUTORITÉS DE GESTION :**  
État **105,5 M €**  
Région Bretagne **58 M €**

## FEAMPA

**PÉRIODE :** 2021-2027  
**AUTORITÉ DE GESTION :**  
État **567 M €**  
**ORGANISME INTERMÉDIAIRE :**  
Région Bretagne **55 M €**

## FEADER

**PÉRIODE :** 2014-2022  
**AUTORITÉ DE GESTION :**  
Région Bretagne  
**521 M €**

## FEDER ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE - CLIMAT

**Période :** 2021-2027 – **Bénéficiaires :** entreprises, organismes publics ou associations

Le FEDER s'inscrit dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Le fonds européen de développement régional (FEDER) accompagne les projets qui renforcent la compétitivité et l'attractivité des territoires.

### RECHERCHE - INNOVATION - ENTREPRISES - NUMÉRIQUE : 136 M €

- > Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
- > Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
- > Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
- > Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables

### LA FIBRE POUR TOUS EN BRETAGNE - BRETAGNE TRÈS HAUT DÉBIT : 70 M €

- > Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton

### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE : 78,5 M €

- > Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
- > Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
- > Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
- > Préserver et reconquérir la biodiversité
- > Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques

### TRANSPORT DURABLE : 37 M €

- > Favoriser la mobilité urbaine durable

## FSE+ EMPLOI - FORMATION - INCLUSION - INNOVATION SOCIALE

**Période :** 2021-2027

Le FSE+ s'inscrit dans la politique de cohésion économique, sociale et territoriale.

Le fonds social européen (FSE+) aide les projets qui améliorent les niveaux d'emploi, leur qualité et l'inclusion sur le marché du travail.

### VOLET GÉRÉ PAR L'ÉTAT : 105,5 M €

**Bénéficiaires :** associations, organismes publics, entreprises

- > Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale
- > Soutenir l'insertion des jeunes et la réussite scolaire
- > Développer des compétences et anticiper les mutations économiques
- > Favoriser un environnement professionnel inclusif et adapté

- > Contribuer à aider les plus démunis (hors aide alimentaire)
- > Encourager l'innovation sociale

### VOLET GÉRÉ PAR LA RÉGION : 58 M €

**Bénéficiaires :** La Région Bretagne commande aux organismes de formation des prestations pour les demandeur-euse-s d'emploi.

- > Soutenir la formation des personnes en recherche d'emploi

## FEADER AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

**Période :** 2014-2022 – **Bénéficiaires :** entreprises, associations, organismes publics ou particuliers

Le FEADER s'inscrit dans la politique agricole commune.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) co-finance des projets liés aux mutations de l'espace rural et de l'agriculture.

### RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS : 64 M €

- > Soutenir l'installation des jeunes agricultrices et agriculteurs

### MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION : 205,1 M €

- > Améliorer la qualité de la production agricole et agroalimentaire
- > Développer la performance des exploitations agricoles et forestières

### AGRONOMIE, BIODIVERSITÉ : 212,8 M €

- > Mettre en œuvre les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
- > Aider à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique

- > Restaurer les services écologiques en zone rurale (Natura 2000, Breizh Bocage, réserves naturelles...)

### DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : 34 M €

- > Accompagner les stratégies locales de développement en zone rurale
- > Programme Leader mis en œuvre via des contrats de partenariat avec les pays bretons

### INNOVATION, ET DIFFUSION : 4,6 M €

- > Développer l'innovation et la coopération en matière agricole et forestière

## FEAMPA PÊCHE - AQUACULTURE - PORTS - DÉVELOPPEMENT LITTORAL

**Période :** 2021-2027 – **Bénéficiaires :** entreprises, associations ou organismes publics

Le FEAMPA s'inscrit dans la politique commune de la pêche.

Le fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) soutient les filières pêche et aquaculture, ainsi que le développement littoral. En complément de ces dispositifs régionaux, les projets bretons peuvent bénéficier de mesures nationales.

- > Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques : **17 M €**
- > Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture : **30 M €**

- > Soutenir l'économie bleue ainsi que le développement durable et intégré des zones côtières (DLAL) : **8 M €**